

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 septembre 2012  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-sixième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**Prévention des conflits armés**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 13 septembre 2012,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de l'Ouganda  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, qui assume la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, j'ai l'honneur de vous informer de l'état actuel des délibérations des participants à la Conférence sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et de vous transmettre par la présente la Déclaration adoptée lors du troisième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement, le 8 septembre 2012, à Kampala, ainsi que deux rapports du Sous-Comité des ministres de la défense des pays participant à la Conférence (voir annexes). Le soutien de l'Organisation des Nations Unies sera d'une importance cruciale pour le succès de cette initiative régionale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Arthur S. Kafeero



**Annexe I à la lettre datée du 13 septembre 2012  
adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Ouganda  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des chefs d'État et de gouvernement  
des États membres de la Conférence internationale  
sur la région des Grands Lacs sur la situation  
dans l'est de la République démocratique du Congo  
sur le plan de la sécurité**

**Troisième Réunion au sommet des chefs d'État  
et de gouvernement**

**Kampala, 8 septembre 2012**

**Préambule**

Nous, les chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, réunis à Kampala, le 8 septembre 2012, à l'invitation de Yoweri Museveni, Président de la République de l'Ouganda et Président en exercice de la Conférence, pour traiter de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo sur le plan de la sécurité,

Rappelant les décisions prises lors de nos sommets extraordinaires précédents, tenus à Addis-Abeba le 15 juillet 2012, et à Kampala les 7 et 8 août 2012,

Rappelant les décisions que nous avons prises à Kampala, les 8 et 9 août 2012, de mettre en place un Sous-Comité des ministres de la défense composé de la République d'Angola, de la République du Burundi, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, de la République de l'Ouganda, de la République du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie, avec le mandat de proposer des mesures urgentes pour s'assurer que les combats cessent totalement dans l'est de la République démocratique du Congo, afin de permettre la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité, et de fournir également des éléments précis sur l'opérationnalisation de la Force internationale neutre,

Rappelant également les décisions que nous avons prises, au cours du même Sommet, de nous retrouver ici à Kampala, les 7 et 8 septembre 2012, pour prendre connaissance du rapport du Sous-Comité des ministres de la défense sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo,

Prenant note du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies soutenant les initiatives de la Conférence,

Prenant note de l'accalmie dans les combats dans l'est de la République démocratique du Congo, mais conscients de la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité et dans le domaine humanitaire dans cette partie du pays, en raison des activités armées anticonstitutionnelles du mouvement du 23 mars (M23),

Conscients de la gravité de la situation sur le plan de la sécurité et dans le domaine humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, et du fait qu'elle constitue une menace sérieuse pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans toute la région des Grands Lacs,

Rappelant notre engagement ferme de mettre en œuvre le Pacte de la Conférence internationale sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs du 15 décembre 2006 et les protocoles qui s'y rapportent,

Saluant les efforts diplomatiques considérables que le Président du Sommet, le Président Yoweri Museveni, n'a eu cesse de déployer pour s'assurer que les combats dans l'est de la République démocratique du Congo s'arrêtent définitivement,

Ayant examiné et adopté le rapport du Sous-Comité des ministres de la défense, tels que modifié, y compris le mandat et le budget du Mécanisme conjoint de vérification élargi, fournis en annexes dudit rapport,

Ayant également examiné et adopté, tel que modifié, le rapport de la Réunion extraordinaire du Comité interministériel régional sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo sur le plan de la sécurité, qui s'est tenue à Kampala, le 6 septembre 2012, incluant la recommandation de coopérer avec la Communauté de développement de l'Afrique australe,

Décidons ce qui suit :

#### **Sur la cessation des hostilités et les efforts diplomatiques**

1. Demandons au Président de la Conférence de poursuivre ses efforts diplomatiques auprès des parties en conflit dans l'est de la République démocratique du Congo en vue de parvenir à une cessation totale des hostilités et de résoudre la crise, si possible, par des voies politiques;

2. Demandons au Président de la Conférence ainsi qu'aux autres chefs d'État et de gouvernement de la Conférence d'envoyer un message fort durant le minisommet sur l'est de la République démocratique du Congo proposé par les Nations Unies et prévu pour le 27 septembre 2012, dans le but d'obtenir des Nations Unies un appui diplomatique et technique aux initiatives de la Conférence, y compris la Force internationale neutre, les activités du Mécanisme conjoint de vérification élargi et les efforts politiques et diplomatiques visant à mettre un terme à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo.

#### **Concernant la Force internationale neutre**

1. Le Sous-Comité des ministres de la défense est élargi pour inclure tous les ministres de la défense de tous les États membres de la Conférence;

2. Le Comité des ministres de la défense doit convoquer une réunion dans les meilleurs délais pour, entre autres, prendre des mesures visant à mettre en œuvre les directives du Sommet relatives à l'opérationnalisation de la Force internationale neutre, en vue de la déployer dans un délai de trois mois;

3. Le Comité des ministres de la défense informera le Comité interministériel régional de la Conférence et rendra compte directement aux chefs d'État et de gouvernement de la Conférence;

4. Exprimons notre appréciation à la République-Unie de Tanzanie, qui s'est engagée à contribuer à l'effectif de la Force internationale neutre, et appelons les autres États membres à prendre le même engagement dans un délai d'un mois.

#### **Concernant le mandat et le financement de la Force internationale neutre**

1. La Force internationale neutre doit être déployée sous mandat de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies;

2. Confions aux quatre États membres de la Conférence siégeant au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à savoir la République d'Angola, la République du Congo, la République du Kenya et la République-Unie de Tanzanie, la mission de saisir conjointement le Conseil de paix et de sécurité pour analyse et approbation du déploiement de la Force internationale neutre dans l'est de la République démocratique du Congo. La République de l'Ouganda coordonnera la démarche de ce groupe d'États membres auprès du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;

3. Exhortons l'Union africaine à obtenir l'appui des Nations Unies pour le déploiement de la Force internationale neutre;

4. Le Président du Comité interministériel régional usera de ses bons offices dans le but d'obtenir un appui diplomatique à l'opérationnalisation de la Force internationale neutre;

5. Confions au Président de la Conférence la Mission le soin d'inviter officiellement les États d'Afrique et les partenaires régionaux et internationaux à fournir un appui financier, logistique et technique à l'opérationnalisation de la Force;

6. Exhortons les États membres à fournir des ressources financières et techniques à la Force internationale neutre.

#### **Concernant le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Centre conjoint de fusion des renseignements**

1. Exhortons tous les États membres de la Conférence à déployer, dans les meilleurs délais, leurs experts auprès du Mécanisme, à Goma, en République démocratique du Congo;

2. Confions au Comité des ministres de la défense et au Secrétaire exécutif la mission de lancer officiellement le Mécanisme élargi, le 14 septembre 2012;

3. Le Centre conjoint de fusion des renseignements doit porter tout renseignement utile directement à la connaissance du Mécanisme élargi, et également du ministre de la défense de l'État membre assumant la présidence de la Conférence.

#### **Concernant le Fonds d'assistance humanitaire**

1. Exprimons notre appréciation aux États membres pour leurs généreuses promesses de contributions au Fonds d'assistance humanitaire, comme suit : la République de l'Ouganda (1 million de dollars), la République démocratique du Congo (1 million de dollars), la République-Unie de Tanzanie (500 000 dollars), la

République du Kenya (500 000 dollars), et appelons les autres États membres à contribuer au Fonds;

2. Confions au Secrétaire exécutif la mission d'identifier un organisme à vocation humanitaire apte à gérer le Fonds d'assistance humanitaire de la Conférence, et d'en rendre compte au prochain Sommet pour suite à donner.

**Quatrième Sommet extraordinaire des chefs d'État  
et de gouvernement de la Conférence**

Décidons de tenir le prochain sommet extraordinaire pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces décisions, le 8 octobre 2012, à Kampala.

Fait à Kampala, le 8 septembre 2012

Le Président de la République d'Angola  
(*Signé*) S. E. M. Jose Eduardo **Dos Santos**

Le Président de la République du Burundi  
(*Signé*) S. E. M. Pierre **Nkurunziza**

Le Président de la République centrafricaine  
(*Signé*) S. E. M. François **Bozize**

Le Président de la République du Congo  
(*Signé*) S. E. M. Denis **Sassou-Nguesso**

Le Président de la République démocratique du Congo  
(*Signé*) S. E. M. Joseph **Kabila Kabange**

Le Président de la République du Kenya  
(*Signé*) S. E. M. Mwai **Kibaki**

Le Président de la République du Rwanda  
(*Signé*) S. E. M. Paul **Kagame**

Le Président de la République du Soudan  
(*Signé*) S. E. M. Omar Hassan Ahmed **El Bashir**

Le Président de la République-Unie de Tanzanie  
(*Signé*) S. E. M. Jakaya Mrisho **Kikwete**

Le Président de la République de l'Ouganda  
(*Signé*) S. E. M. Yoweri Kaguta **Museveni**

Le Président de la République de Zambie  
(*Signé*) S. E. M. Michael Chilufya **Sata**

**Annexe II à la lettre datée du 13 septembre 2012  
adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Ouganda  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport final du Sous-Comité des ministres de la défense  
de la Conférence internationale sur la région des Grands  
Lacs sur la situation dans l'est de la République  
démocratique du Congo sur le plan de la sécurité**

**Kampala, le 7 septembre 2012**

**Historique**

1. Le Sous-Comité des ministres de la défense a été créé lors du deuxième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à Kampala, les 7 et 8 août 2012. Ce sommet extraordinaire avait été organisé compte tenu de la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, entretenue par des forces armées négatives, en particulier le M23. Le Sous-Comité était présidé par le Ministre ougandais de la défense, Crispus Kiyonga, et se composait de la République d'Angola, de la République du Burundi, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, de la République de l'Ouganda, de la République du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie.
2. Le Sous-Comité s'est vu confier le mandat suivant lors du Sommet :
  - a) Proposer des mesures urgentes pour garantir l'arrêt complet des hostilités et permettre la consolidation de la paix et le retour de la sécurité et de la stabilité;
  - b) Fournir des détails sur la mise en place de la Force internationale neutre.
3. Le Sous-Comité a été prié de soumettre son rapport d'activité au Président de la Conférence dans les deux semaines suivant sa création, et son rapport final au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence dans un délai d'un mois.
4. Dans le cadre de son mandat, le Sous-Comité s'est réuni à deux reprises. Sa première réunion s'est déroulée à Goma, en République démocratique du Congo, le 16 août 2012. Elle faisait suite à une réunion des chefs d'état-major et des chefs des services de renseignement et le Secrétaire exécutif y a rendu compte des contacts qu'il avait pu prendre. Sa deuxième réunion s'est tenue à Kampala, le 6 septembre 2012.
5. Le Sous-Comité s'est doté d'un bureau composé comme suit :
  - Président : République de l'Ouganda
  - Vice-Président : République-Unie de Tanzanie
  - Rapporteur : République du Burundi

6. Conformément à son mandat, le Sous-Comité a mis l'accent sur les domaines suivants :

- Proposition de mesures urgentes pour obtenir l'arrêt complet des combats dans l'est de la République démocratique du Congo et permettre la consolidation de la paix et le retour de la sécurité et de la stabilité;
- Communication de précisions sur la mise en place de la Force internationale neutre;
- Mise au point du mandat et du budget du Mécanisme conjoint de vérification élargi;
- Affinement de la structure hiérarchique du Centre conjoint de fusion des renseignements.

7. Pendant la réunion de Goma, le Sous-Comité a constitué un groupe d'experts des questions de défense qui s'est réuni à Kampala, le 27 août, sous la présidence du général Aronda Nyakairima, Chef des forces armées de la République de l'Ouganda. Ce groupe était chargé de définir le mandat du Mécanisme élargi (voir annexe dudit rapport) et de préciser la structure hiérarchique du Centre conjoint de fusion des renseignements.

8. Le Sous-Comité a remercié le Président de la Conférence, le Président Yoweri Museveni, pour ses conseils. Il a aussi remercié le Secrétaire exécutif de la Conférence, Ntumba Luaba, qui le tenait régulièrement informé de l'évolution de la situation et qui facilitait ses réunions. Après sa réunion à Goma, le Sous-Comité a présenté son rapport d'activité au Président de la Conférence par l'intermédiaire de son président, le Ministre ougandais de la défense.

9. Après avoir délibéré, le Sous-Comité a fait les recommandations suivantes :

#### **1. Cessation des hostilités**

a) Il fallait obtenir la cessation immédiate des hostilités et demander officiellement au M23 d'arrêter sur-le-champ toutes ses activités militaires, notamment le recrutement et le déploiement de soldats et la fourniture d'armes et de munitions. Le Président de la Conférence devait exhorter le M23 à revenir à ses positions du 30 juin 2012;

b) Il fallait identifier toutes les parties au conflit au Nord-Kivu, en République démocratique du Congo.

#### **2. Mécanisme conjoint de vérification élargi**

À partir du Mécanisme conjoint de vérification en place entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda, le Sous-Comité a défini le mandat de Mécanisme conjoint de vérification élargi :

- i) Les principales tâches du Mécanisme conjoint de vérification élargi sont définies dans son mandat joint en annexe. Elles consistent entre autres dans la réalisation de patrouilles de contrôle et de vérification dans les zones frontalières entre la République démocratique du Congo et le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda qui sont touchées par le M23, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et d'autres forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo;

ii) Le Mécanisme élargi se compose de 3 membres de la République démocratique du Congo, 3 membres du Rwanda, et 2 membres de chacun des autres États membres de la Conférence;

iii) Le Comité des ministres des États membres de la Conférence doit lancer officiellement le Mécanisme élargi à Goma le 14 septembre 2012. Le Secrétaire exécutif de la Conférence doit contribuer aux préparatifs de la cérémonie officielle de lancement du Mécanisme.

### **3. Centre conjoint de fusion des renseignements**

Compte tenu de l'importance du Centre conjoint de fusion des renseignements de la Conférence lancé à Goma, en République démocratique du Congo, le 13 juin 2012, composé d'experts venus des 11 États membres de la Conférence et chargé de collecter, traiter, analyser et vérifier les informations sur les groupes négatifs et les groupes armés émanant des organismes de renseignement et de sécurité des États membres ou de toute autre source, ainsi que d'obtenir et de diffuser des renseignements, en recommandant des mesures :

i) Le Centre doit appuyer le Mécanisme élargi dans ses activités;

ii) Les rapports du Centre devraient être transmis au Chef du renseignement militaire du pays assurant la présidence de la Conférence, qui les communiquera au chef d'état-major de son pays, lequel les fera à son tour tenir au Comité des ministres de la défense et au Secrétaire exécutif de la Conférence. Le Comité des chefs d'état-major peut demander à tout moment au Chef du Centre de l'informer de ses activités.

### **4. Mise en place de la Force internationale neutre**

a) La Force internationale neutre doit être mise en place sous l'égide de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Elle sera composée de contingents des États membres africains et appuyée par l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux;

b) La Force internationale neutre doit éradiquer le M23, les FDLR et toutes les autres forces négatives de l'est de la République démocratique du Congo, et organiser des patrouilles dans les zones frontalières en les sécurisant;

c) Une équipe d'évaluation militaire composée de représentants des États membres doit être immédiatement créée et chargée d'évaluer la situation sur le terrain pour déterminer entre autres la structure, la configuration et les zones de déploiement de la Force internationale neutre, y compris ses besoins sur les plans opérationnel, administratif et logistique. L'équipe se chargerait aussi de définir le concept d'opérations de la Force, avec l'aide de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies et des autres partenaires compétents, dans un délai de deux semaines après la fin du présent Sommet et de le soumettre au Président de la Conférence;

d) Compte tenu de la situation sur le plan de la sécurité et dans le domaine humanitaire et de la zone d'intervention, l'effectif de la Force devrait être d'au moins 4 000 hommes. L'équipe d'évaluation militaire devrait donner son avis sur l'effectif et les composantes de la Force;

e) Sauf évolution de la situation, la Force devra être déployée dans quatre secteurs : Beni-Ruwenzori, Rutshuru, Masisi-Walikale et les plaines de la Rusizi, au Sud-Kivu en République démocratique du Congo;

f) La Force devrait être opérationnelle dans les trois mois au plus tard après la fin du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence, à Kampala, en septembre 2012;

g) Le Sommet devrait être l'occasion de commencer à mobiliser les pays qui sont prêts à fournir des contingents pour la Force.

## 5. Mandat et mécanisme de financement

a) Il faut demander à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies de définir le mandat de la Force;

b) Le Sommet doit être l'occasion d'établir un mécanisme de mobilisation des ressources pour faciliter la mise en place de la Force et permettre au Mécanisme élargi de s'acquitter de son mandat. Il est à cet égard souhaitable d'établir des contacts avec l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires intéressés;

c) En attendant que soit mis en place le financement voulu de la part des partenaires, les États membres de la Conférence devraient financer les activités du Mécanisme pendant au moins les trois premiers mois;

d) L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les autres partenaires intéressés doivent fournir un appui administratif et logistique à la Force internationale neutre, au Mécanisme élargi et autres éléments connexes;

e) Il faut demander aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait de s'acquitter sans plus tarder de l'intégralité de leurs contributions mises en recouvrement pour le Centre.

Fait à Kampala, le 7 septembre 2012

Le Ministre de la défense  
de la République de l'Angola  
(*Signé*) Le général Candido P. S. **Van-Dunem**

Le Ministre de la défense et des anciens  
combattants de la République du Burundi  
(*Signé*) Le général-major Pontien **Gaciyubwenge**

Le Ministre de la défense  
de la République du Congo  
(*Signé*) Charles Zacharie **Bowao**

Le Vice-Premier Ministre et Ministre  
de la défense et des anciens combattants  
de la République démocratique du Congo  
(*Signé*) Alexandre Luba **Ntambo**

Le Ministre de la défense  
de la République du Rwanda  
(*Signé*) James **Kabarebe**

Le Ministre de la défense et du service national  
de la République-Unie de Tanzanie  
(*Signé*) Shamsi Vuai **Nahodha**

Le Ministre de la défense  
de la République de l'Ouganda  
(*Signé*) Crispus **Kiyonga**

**Annexe III à la lettre datée du 13 septembre 2012,  
adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Ouganda**

**Rapport de la deuxième réunion du Sous-Comité  
des ministres de la défense de la Conférence internationale  
sur la région des Grands Lacs sur la situation dans l'est  
de la République démocratique du Congo sur le plan  
de la sécurité**

**Kampala, le 6 septembre 2012**

**Introduction**

1. La deuxième réunion du Sous-Comité des ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'est tenue à Kampala, le 6 septembre 2012, conformément à la décision prise à Kampala par les chefs d'État et de gouvernement les 7 et 8 août 2012. Cette réunion faisait suite à celle qui s'était tenue à Goma, en République démocratique du Congo, le 16 août 2012, à l'occasion de laquelle avait été créé un Groupe d'experts des questions de défense, qui s'était réuni à Kampala le 27 août 2012. Elle était présidée par le Ministre ougandais de la défense, Crispus Kiyonga, et les membres du Sous-Comité venus des pays suivants y ont participé : République d'Angola, République du Burundi, République du Congo, République démocratique du Congo, République de l'Ouganda, République du Rwanda et République-Unie de Tanzanie.

**Cérémonie d'ouverture**

2. Le Président du Comité, Crispus Kiyonga, Ministre ougandais de la défense, et Oryem Okello, Ministre ougandais des affaires étrangères, ont ouvert la réunion. M. Kiyonga a rappelé qu'elle faisait suite à celle qui s'était déroulée à Goma, en précisant qu'il avait présenté un rapport d'activité au Président de la Conférence, le Président Yoweri Museveni. Il a expliqué que la réunion avait pour objectif principal l'établissement du rapport final du Sous-Comité aux chefs d'État et de gouvernement. M. Kiyonga a également rappelé le mandat donné au Sous-Comité par les chefs d'État et de gouvernement. Il a noté que le Sous-Comité devait faire le point avec les membres de la Conférence avant la tenue du Sommet des chefs d'État. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement de la République démocratique du Congo du soutien qu'il lui avait apporté, en mettant à sa disposition des véhicules et en fournissant des locaux résidentiels et des bureaux pour le Mécanisme conjoint de vérification élargi.

3. Oryem Okello, Ministre ougandais des affaires étrangères et Président du Comité régional interministériel, a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-Comité au Monyonyo Speke Resort à Kampala. Il les a remerciés des efforts qu'ils avaient déployés, après leur réunion à Goma, en République démocratique du Congo, pour appliquer les décisions des chefs d'État et de gouvernement en ce qui concerne la situation sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Il leur a rappelé que la communauté internationale et toutes les parties prenantes attendaient avec impatience de voir si les recommandations

faites par les ministres lors des réunions de la Conférence seraient appliquées ou si elles resteraient lettres mortes. Il a ajouté que les victimes de violence dans l'est de la République démocratique du Congo comptaient sur une amélioration de la situation sur le plan de la sécurité et sur la pleine application des recommandations formulées par le Sous-Comité des ministres de la défense de la région des Grands Lacs, et il a formé le vœu que la réunion soit couronnée de succès.

#### **Ordre du jour**

4. L'ordre du jour ci-après a été approuvé :
  - a) Rapport succinct du Président du Sous-Comité.
  - b) Examen du Rapport du Groupe d'experts des questions de défense sur le mandat du Mécanisme conjoint de vérification élargi et sur la structure hiérarchique du Centre conjoint de fusion des renseignements.
  - c) Exposé du Secrétaire exécutif de la Conférence sur le soutien logistique et financier apporté au Mécanisme conjoint de vérification élargi et autres questions connexes.
  - d) Examen du projet de rapport final du Sous-Comité des ministres de la défense au Sommet extraordinaire des chefs d'État.
  - e) Rapports avec le Comité interministériel régional.
  - f) Questions diverses.

#### **Rapport du Président du Sous-Comité des ministres de la défense**

5. Le Président du Sous-Comité des ministres de la défense a informé les participants que le Président Museveni, Président de la Conférence, était heureux que le rapport du Sous-Comité des ministres de la défense lui soit communiqué et qu'il remerciait le Sous-Comité de la diligence dont il faisait preuve pour appliquer les décisions adoptées lors du Sommet.

6. Il a indiqué que le Président Museveni lui avait demandé d'organiser, en sa qualité de Président du Sous-Comité, une réunion avec les dirigeants du M23 afin de leur faire connaître certains points des recommandations du Sous-Comité, et notamment le fait que les chefs d'État et de gouvernement de la Conférence maintenaient leur position en ce qui concerne l'arrêt des hostilités dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Président du Sous-Comité s'était donc entretenu à Kampala avec le M23, qui avait affirmé qu'il continuait de respecter la décision de mettre un terme aux combats. Toutefois, le groupe a souhaité savoir ce qui se passerait ensuite. En réponse, le Président du Sous-Comité lui a expliqué que le Président Museveni était en contact avec les autres chefs d'États et de gouvernement de la Conférence et qu'il serait dûment informé en temps voulu. Le Président du Sous-Comité a expliqué aux participants que même s'il y avait eu une accalmie, aucune cessation des hostilités dans l'est de la République démocratique du Congo n'avait été officiellement annoncée à ce jour.

**Examen du Rapport du Groupe d'experts des questions de défense sur le mandat du Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Centre conjoint de fusion des renseignements**

7. Le Chef des forces armées de la République de l'Ouganda, le général Aronda Nyakairama, a présenté le rapport du Groupe d'experts des questions de défense sur le mandat du Mécanisme conjoint de vérification élargi et la structure hiérarchique du Centre conjoint de fusion des renseignements. Après délibérations, le Sous-Comité des ministres de la défense a apporté des modifications au mandat du Mécanisme et l'a adopté. S'agissant du budget, les participants étaient d'avis qu'il soit précisé et soumis au Sommet des chefs d'États pour approbation. Il convenait par ailleurs d'harmoniser le règlement intérieur et la structure hiérarchique du Centre. Le Sous-Comité abordera la question de la structure hiérarchique du Centre lors de la réunion du Comité des ministres de la défense réuni en plénière à des fins d'harmonisation.

**Exposé du Secrétaire exécutif de la Conférence sur le soutien logistique et financier apporté au Mécanisme conjoint de vérification élargi**

8. Le Secrétaire exécutif a expliqué au Sous-Comité ses efforts pour mobiliser des fonds afin de rendre opérationnels le Mécanisme conjoint de vérification élargi et la Force internationale neutre, en indiquant qu'il s'était réuni avec divers groupes d'amis et de partenaires, les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies à New York, ainsi que les représentants des États membres de la Conférence à l'ONU. Le Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) lui avait indiqué qu'il pouvait fournir au Mécanisme et au Centre un soutien logistique analogue à celui qu'il apportait aux forces armées de la République démocratique du Congo, en demandant aux membres de la Conférence de lui faire savoir sans tarder la nature des besoins pour ce qui était du Mécanisme. La Belgique et l'Union européenne se sont elles aussi dites prêtes à appuyer les activités du Mécanisme élargi, notamment par l'intermédiaire de leur représentant à la Commission de l'Union africaine.

9. Il a été indiqué au Secrétaire exécutif qu'il serait souhaitable que la Conférence collabore étroitement avec l'Union africaine pour établir une note d'orientation en ce qui concerne la mise en place de la Force. Le Secrétaire exécutif a par ailleurs fait savoir qu'à sa demande, l'Union africaine avait déjà fourni un expert militaire et un expert civil pour contribuer au développement du concept d'opérations de la Force.

10. S'agissant du soutien politique et diplomatique, le Secrétaire exécutif a indiqué que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait proposé d'organiser à New York un minisommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 27 septembre 2012. Le Secrétaire exécutif a aussi indiqué que la Communauté de développement de l'Afrique australe souhaitait être invitée à participer au Sommet des chefs d'État de la Conférence à Kampala.

11. Les participants à la réunion ont proposé que le Mécanisme soit lancé le 14 septembre 2012 à Goma. Ils ont aussi prié le Secrétaire exécutif de prendre rapidement contact avec la MONUSCO et les autres partenaires qui pourraient leur apporter leur soutien.

### **Situation dans l'est de la République démocratique du Congo sur le plan de la sécurité**

12. En ce qui concerne la situation dans l'est de la République démocratique du Congo sur le plan de la sécurité, le représentant de la République démocratique du Congo a noté qu'elle s'était rapidement dégradée car le M23 n'était pas revenu à ses positions du 30 juin 2012 et qu'il n'avait pas non plus mis fin à ses activités militaires de caractère anticonstitutionnel. Au contraire, le M23 avait établi une structure de type gouvernemental. La situation sur le plan humanitaire avait aussi empiré, avec des déplacements de population et des violations des droits de l'homme des plus choquantes, notamment des enlèvements d'enfants et des viols.

### **Débats**

13. Lors des débats qui ont suivi l'intervention du Secrétaire exécutif, les participants ont demandé des précisions sur la manière dont les partenaires pouvaient appuyer la Force, ainsi que sur le budget et sur le Mécanisme élargi. Il a aussi été suggéré de préciser le calendrier de mise en place du Mécanisme, ainsi que ses domaines de compétence. Les participants ont recommandé que tous les États membres de la Conférence soient représentés en son sein.

14. La question du titre du chef du Mécanisme a été soulevée, et il a été recommandé qu'il reçoive celui de commandant. Par ailleurs, les participants ont jugé que les zones frontalières relevant du Mécanisme représentaient une importante superficie et que des ressources considérables s'avèreraient nécessaires. Il a défini que les questions d'immunité en rapport au Mécanisme élargi dans ses zones de compétence seraient affaire de bonne volonté.

15. Les participants ont souligné que bien que coûteuse, l'implication de tous les États membres de la Conférence était importante pour l'efficacité du Mécanisme. Ils ont invité le Secrétaire exécutif à redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds pour le Mécanisme, tout en décidant que les États membres fourniraient les premières ressources. Ils ont remercié le Gouvernement de la République démocratique du Congo qui s'étaient engagé à fournir trois véhicules et à mettre des bureaux et des logements résidentiels à la disposition du Mécanisme.

16. Les participants ont remercié le Secrétaire exécutif de ses efforts de diplomatie et noté que c'était au Président du Sommet de la Conférence qu'il incombait en dernier ressort de prendre des décisions et qu'il ne devait pas y avoir de processus décisionnaire parallèle ou contraire.

17. Les participants ont estimé qu'il serait bon de communiquer les détails de leurs travaux au Comité interministériel régional puisque le Sous-Comité devait faire rapport au Sommet.

### **Questions diverses**

18. Les participants ont noté que lors de sa réunion de la troïka à Dar es-Salaam le 4 septembre 2012, la Communauté de développement de l'Afrique australe avait félicité la Conférence de ses efforts pour trouver des solutions au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et s'était dite prête à collaborer avec elle dans le cadre des initiatives en cours.

**Recommandations du Sous-Comité des ministres de la défense  
aux chefs d'État et de gouvernement**

19. Après examen plus poussé, le Sous-Comité des ministres a fait les recommandations suivantes :

a) Des experts militaires des membres du Comité des ministres de la défense devraient aider le Secrétaire exécutif à mieux définir les besoins du Mécanisme;

b) Le Mécanisme devrait mener des patrouilles de contrôle et de vérification dans les zones frontalières avec la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda qui sont touchées par les activités du M23, des Forces démocratique de libération du Rwanda et d'autres forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo;

c) Le Mécanisme devrait comprendre des représentants de tous les États membres de la Conférence : 3 membres de la République démocratique du Congo, 3 membres du Rwanda, et 2 membres de chacun des autres États membres de la Conférence;

d) En attendant que soit mis en place le financement voulu de la part des partenaires, le Comité recommande que les États membres financent les activités du Mécanisme pendant au moins les trois premiers mois;

e) Le Sous-Comité a recommandé aux participants au Sommet de remercier le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'avoir mis à la disposition du Mécanisme des bureaux et des logements résidentiels;

f) Le Comité des Ministres de la défense devait procéder au lancement officiel du Mécanisme à Goma, le 14 septembre 2012. Le Secrétaire exécutif de la Conférence devait contribuer aux préparatifs de la cérémonie de lancement du Mécanisme.

Fait à Kampala, le 7 septembre 2012

Le Ministre de la défense  
de la République de l'Angola  
(*Signé*) Le général Candido P. S. **Van-Dunem**

Le Ministre de la défense et des anciens  
combattants de la République du Burundi  
(*Signé*) Le général-major Pontien **Gaciyubwenge**

Le Ministre de la défense de la République du Congo  
(*Signé*) Charles Zacharie **Bowao**

Le Vice-Premier Ministre et Ministre  
de la défense et des anciens combattants  
de la République démocratique du Congo  
(*Signé*) Alexandre Luba **Ntambo**

Le Ministre de la défense  
de la République du Rwanda  
(*Signé*) James **Kabarebe**

Le Ministre de la défense et du service national  
de la République-Unie de Tanzanie  
(*Signé*) Shmasi Vuai **Nahodha**

Le Ministre de la défense  
de la République de l'Ouganda  
(*Signé*) Crispus **Kiyonga**

---